

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Petit-Palais et Cornemps dûment convoqué s'est réuni en séance **ordinaire** à la mairie le 11 janvier 2024 à 18h00 sous la présidence du Maire, Mme Patricia RAICHINI.

**Présents** : RAICHINI Patricia, VEYSSIERE Fabienne, BROUDICHOX Serge, AUDOUIN Anne , BORDAS Christian, TRANQUARD Jérôme, POUDRET Annie, ,MARTIN Frédéric, BORDELAIS Gérald, JOCELYN Nathalie, REYGADE Aline

**Procurations** : BOUTIN Jean-François à TRANQUARD Jérôme - DUMON Alain à RAICHINI Patricia  
HUCHET Pierrette à REYGADE Aline-

**Secrétaire de séance** : Anne AUDOUIN a été élue secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 11 décembre 2023.

## **RECOURS CONTRE LA SUPPRESSION DE LA COLLECTE PORTE à PORTE-SMICVAL**

Madame le Maire fait un compte rendu de la réunion du 18 décembre 2023

Actuellement la collecte des ordures ménagères résiduelles, emballages et restes alimentaires est assurée « en porte à porte », par le SMICVAL.

Par délibération du comité syndical du 6 septembre 2022, le SMICVAL a décidé de valider un nouveau modèle de collecte par « apport collectif ».

Il est proposé dans un premier temps, à engager un recours à l'amiable dans le cadre d'une procédure de médiation ou dans un processus de transaction avec le SMICVA une application différée du modèle de collecte en « apport collectif » après les élections municipales de 2026.

Après discussion, le Conseil Municipal est favorable à la collecte des déchets « porte à porte » sur la commune de Petit-Palais et Cornemps et s'associe à la négociation du maintien de ce ramassage.

Vote : 13 Voix contre l'arrêt - 1 abstention

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Pôle médical , le projet sera porté par la CDC du Grand Saint Emilionnais.  
Une participation d'environ 20% sera à la charge de la commune.
- Travaux des églises :  
Eglise Notre Dame de Cornemps 1<sup>ère</sup> tranche ferme : 113 000 €TTC les dossiers de subvention ont été déposés  
Eglise Saint Pierre 1<sup>ère</sup> tranche ferme 230 000 €- 1<sup>ère</sup> tranche optionnelle 144 000 € et 2<sup>ème</sup> tranche optionnelle 179 000 € soit un total de 553 000 € TTC, les dossiers de subventions vont être déposés aux différents organismes.
- Projet d'ombrières au city stade avec un aménagement de haies et d'arbres.
- Un permis d'aménager est déposé au nom de la société CAMERAL'IMMO représenté par Monsieur RIGOU Frédéric autorisant la réalisation d'un lotissement de 12 lots.
- Concernant les travaux pour 2024 : Mur de l'école côté bibliothèque- Toiture des tribunes- Portail pour accès à l'atelier municipal- travaux de voirie sur différentes voies communales.

Séance levée 19 H 30

Le Maire,

Patricia RAICHINI

La secrétaire

Anne AUDOUIN